

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active en juin 2023

Fin juin 2023, le RSA a été versé à 94 953 foyers réunionnais, soit un effectif en diminution de 1,7 % sur un an. Le nombre de foyers d'allocataires percevant une majoration pour isolement baisse également de 0,5 % sur cette même période.

Sur les six premiers mois de l'année, près de 312 millions d'euros ont été versés par la Caf au titre du RSA dont 58 millions d'euros au titre du RSA majoré.

En fonction de leurs ressources, les allocataires peuvent cumuler le RSA et la prime d'activité : ils sont 16 348 bénéficiaires à être dans cette situation (+4,8 %), en lien avec la forte hausse des allocataires de la prime d'activité (+4,2%).

Source : CAF de La Réunion, FR6 juin

Année	Juin 2022	Juin 2023	évolution
Effectifs allocataires CAF	285 938	288 256	0,8%
Effectifs allocataires RSA	96 589	94 953	-1,7%
dont allocataires RSA avec cumul prime activité	15 595	16 348	4,8%
Personnes couvertes au titre du RSA	216 796	211 300	-2,5%
Personnes couvertes RSA / population légale	25%	25%	
Effectifs allocataires Prime activité	87 083	90 727	4,2%

Au mois de juin 2023, un quart de la population légale¹ (25 %) était couverte au titre du Revenu de solidarité active (RSA). La Caf de La Réunion comptait 94 953 allocataires du RSA, en baisse de -1,7 % par rapport au mois de juin 2022 (cf. Tableau 1).

Diminution du nombre d'allocataires du RSA au cours du 1^{er} semestre 2023

Entre décembre 2022 et juin 2023, le nombre d'allocataires du RSA a présenté une tendance à la baisse, enregistrant une diminution continue jusqu'au premier trimestre 2023, soit une diminution d'environ 1000 individus (cf. graphique 1). Cette évolution peut être expliquée par deux principaux phénomènes :

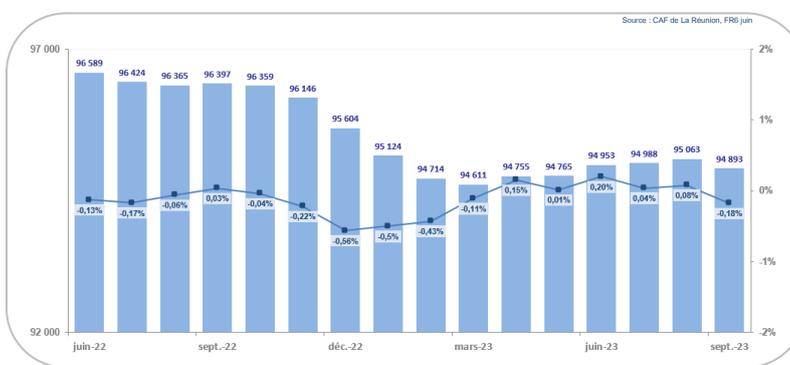
1) Les variations saisonnières générées par les modalités de déclaration trimestrielle des ressources des allocataires (cf. encadré 1).

2) La reprise économique s'est poursuivie, mais avec un ralentissement observé depuis le premier trimestre 2023 (cf. encadré 2), marquant une dynamique moins soutenue sur le marché du travail. Il convient de noter que les fluctuations de l'emploi ont généralement un impact différé sur les droits des bénéficiaires d'allocations, avec un délai de trois à cinq mois, en fonction de la date de renouvellement de leur déclaration trimestrielle de ressources.

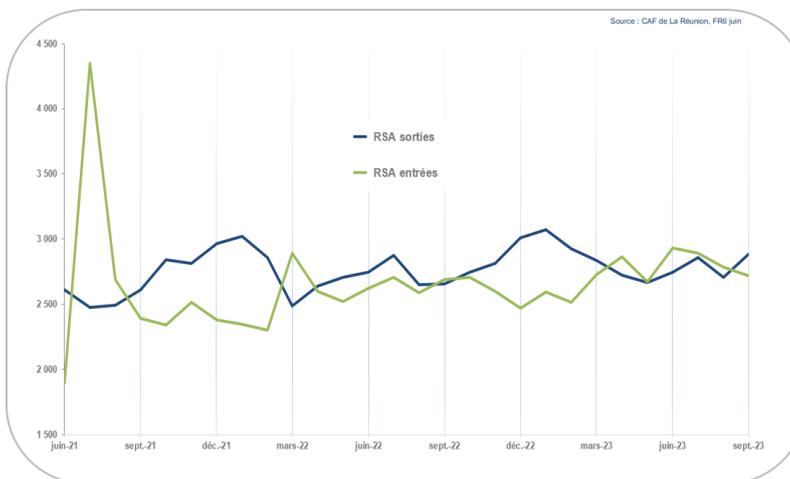
L'analyse de l'évolution des bénéficiaires entrants ou sortants du dispositif révèle, à partir du premier trimestre 2023, une diminution du nombre de sorties et une augmentation des entrées (cf. graphique 2). Au troisième trimestre, le nombre d'entrées a dépassé le nombre de sorties, ce qui suggère un ralentissement de l'activité économique (cf. encadré 2).

Lors du deuxième trimestre, on a observé une hausse du nombre de clôtures et d'ouvertures de droits, ce qui indique une relative stabilisation des effectifs des allocataires du RSA durant cette période².

Tableau 1. Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active



Graphique 1. Nombre de foyers bénéficiaires du RSA et évolution (en %)



Graphique 2. Evolution des allocataires entrants et sortants du RSA

¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2018 : 855 961 habitants (population municipale).

² Source : Après trois années de hausse, l'emploi marque le pas dans le privé, Insee Conjoncture La Réunion - 1er trimestre 2023, n°28, Juillet 2023.

Encadré 1

L'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA d'un mois à l'autre peut se déduire du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et de fins de droit à la prestation (sorties) ayant eu lieu sur la période. Il est à noter que les flux d'entrées et de sorties dans le droit sont affectés par des effets saisonniers. Les modalités de déclarations des ressources des allocataires impliquent un délai entre les événements économiques et leur pleine manifestation sur les flux d'entrées et de sorties. En effet, le RSA repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) sur les trois mois précédents à partir de laquelle le RSA est calculé jusqu'à la prochaine déclaration.

Source : *Le revenu de solidarité active : fin juin 2021, Rsa conjoncture, n°35, octobre 2021.*

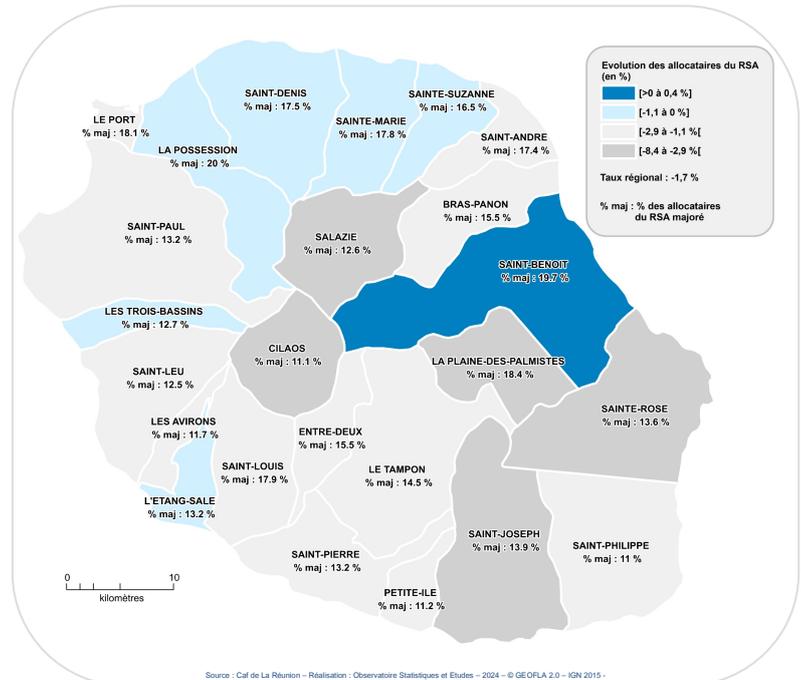
La tendance observée pour le troisième trimestre est la suivante : en août, le nombre d'allocataires du RSA a connu une légère augmentation, suivie d'une diminution en septembre (cf. graphique 1). Cette variation des effectifs peut principalement s'expliquer par la baisse observée des entrées dans le dispositif, avec environ 2 783 entrées en août et 2 500 en septembre, contre 2 931 en juin. En ce qui concerne les sorties du dispositif, leur nombre a augmenté au cours du troisième trimestre 2023, enregistrant une hausse de +4,5 % entre juin et septembre. À la fin de septembre, le nombre d'allocataires du RSA s'élève à 94 893 individus, ce qui correspond à une légère hausse de +0,2 % par rapport au mois de juin (l'évolution en glissement annuel étant de -1,6 %).

Des effectifs allocataires du RSA en baisse dans vingt-trois communes

Selon la carte 1, au mois de juin 2023, seule une commune, Saint-Benoît a connu une hausse du nombre d'allocataires (avec +0,3 %). A contrario, les communes de Cilaos, de Salazie, de La Plaine des Palmistes, de Saint-Joseph et de Sainte-Rose ont enregistré des variations négatives d'allocataires du RSA les plus fortes (avec des taux inférieurs à -2,9 %).

Légère baisse des allocataires du RSA majoré

La baisse constatée des effectifs allocataires du RSA concerne l'ensemble des catégories, bénéficiant à la majoration pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (en recul de -0,5 % en un an) ou non (-1,9 %).



Carte 1. Taux d'évolution des bénéficiaires du RSA sur le territoire

Les ressources des allocataires du RSA en hausse durant le premier semestre 2023

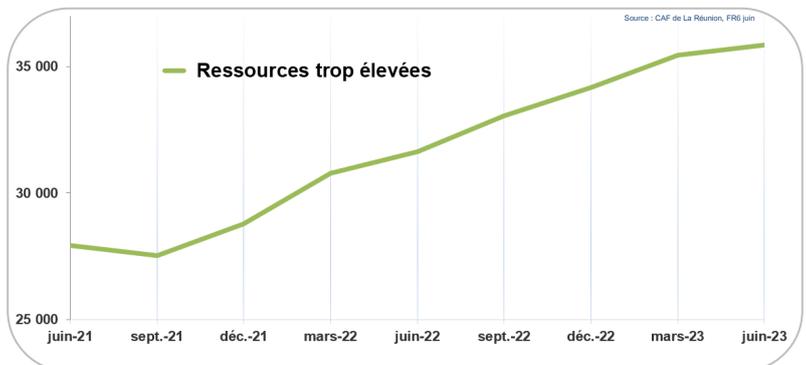
Comme le met en évidence le graphique 3, en juin 2023, le nombre d'allocataires exclus du RSA pour le motif des « ressources trop élevées » a augmenté de +5 % par rapport à décembre 2022. Cette hausse des ressources des allocataires se reflète également dans l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA ayant des revenus d'activité professionnelle, soit une hausse d'environ +5 % en un an (cf. tableau 2). Cette dynamique découle de l'impact du marché du travail, malgré le ralentissement de l'emploi observé au second trimestre (cf. encadré 2).

Hausse des allocataires cumulant le RSA et la Prime d'activité

L'incitation à l'activité peut aussi se traduire par le cumul du RSA et de la prime d'activité (cf. tableau 3). En juin 2023, 16 348 bénéficiaires étaient dans cette situation, représentant une augmentation de +4,8 % sur un an. Ils constituent ainsi 17,2 % de l'ensemble des allocataires du RSA. Par ailleurs, le nombre d'allocataires de la prime d'activité s'élevait à 90 727, enregistrant une hausse annuelle de +4,2 %.

Revenu de Solidarité Active	Jun 2022	Jun 2023	évolution
Effectif allocataires RSA	96 589	94 953	-1,7%
dont RSA majoré	15 225	15 148	-0,5%
dont RSA non majoré	81 364	79 805	-1,9%
dont RSA jeunes	15	9	-40%
Allocataires bénéficiant du RSA seulement	30 416	30 092	-1,1%
Personnes couvertes par le RSA	216 796	211 301	-2,5%
Allocataires du RSA avec revenus d'activité professionnelle	16 854	17 624	4,6%

Tableau 2. Evolution des foyers bénéficiaires du RSA



Graphique 3. Nombre de foyers suspendus du RSA selon le motif de ressources trop élevées

² Le taux de croissance du nombre de bénéficiaires issu des fichiers définitifs diffère légèrement de celui issu des fichiers semi-définitifs selon les trimestres, mais la tendance est comparable entre les deux sources. Les effectifs du mois le plus récent en données définitives sont ainsi estimés en appliquant aux effectifs du même mois de l'année précédente le taux de croissance en glissement annuel observé à partir des données semi-définitives.

³ Les données calculées sur la base de données semi-définitives, sont observées avec six semaines de recul par rapport au mois de droit, alors que les supports conjoncturels habituels sont réalisés sur des données dites définitives, c'est-à-dire avec six mois de recul.

⁴ C'est le nombre de foyers bénéficiaires qui possèdent un droit commun suspendu certain au RSA, car les ressources trimestrielles sont supérieures au plafond.

En ce qui concerne les autres prestations, la moitié des foyers allocataires du RSA (soit 46 990 foyers) a également bénéficié d'une aide au logement, et 43 % a reçu des allocations familiales. Un quart des bénéficiaires ont cumulé le RSA avec l'allocation de soutien familial (cf. tableau 3).

Un ralentissement des bascules du RSA vers la prime d'activité

En 2023, selon les données semi-définitives, on observe un ralentissement du nombre d'allocataires passant du RSA à la prime d'activité, bien que leur nombre reste majoritaire en volume. Entre décembre 2022 et mai 2023, le nombre d'allocataires effectuant cette transition a chuté pour revenir à un niveau presque similaire à celui de mai 2022, avant de repartir à la hausse à partir du mois de juin (cf. graphique 4).

Au cours du troisième trimestre, le nombre de foyers allocataires passant du RSA à la prime d'activité a augmenté de +8 % (cf. graphique 4).

Hausse des dépenses du RSA depuis juin 2022

L'agrégat des données statistiques mensuelles définitives indique que le montant total versé au titre du RSA s'est élevé à près de 312 millions d'euros en juin 2023, contre 305 millions d'euros un an auparavant. Parmi ces versements, environ 58 millions d'euros correspondent au RSA majoré (cf. graphique 5).

Au cours du deuxième semestre 2022, les dépenses du RSA ont connu une forte augmentation, principalement en raison de la revalorisation exceptionnelle des barèmes de la prestation de 4 % au 1er juillet. Cette mesure visait à faire face à la résurgence de l'inflation en 2022 et à maintenir le pouvoir d'achat des bénéficiaires.

Au cours du premier semestre 2023, bien que le nombre d'allocataires ait continué de diminuer, les dépenses semblent se stabiliser. Cette stabilité est attribuable à l'impact de la revalorisation du montant forfaitaire en avril (soit une augmentation totale de 1,5 %). En effet, l'impact de ces revalorisations sur les droits d'allocataires est progressif et dépend de la date de renouvellement de leur déclaration trimestrielle des ressources.

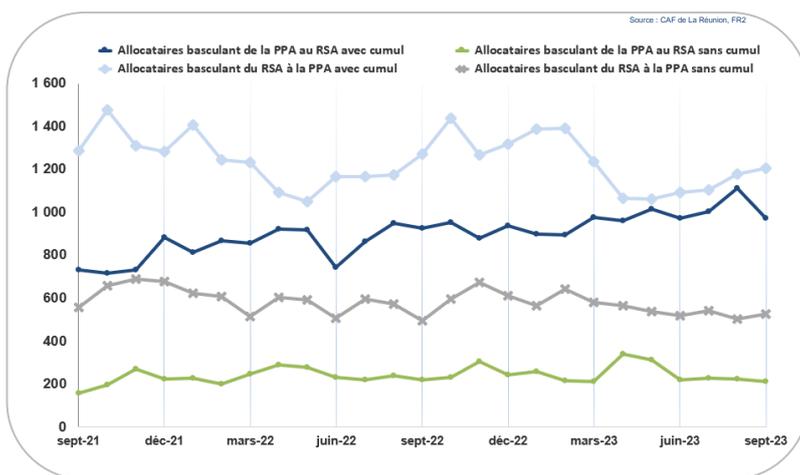
En définitive, le volume des dépenses du RSA a quasiment retrouvé son niveau du premier semestre 2021 (cf. graphique 5).

Encadré 2

Au deuxième trimestre 2023, le ralentissement de l'emploi se confirme : alors que 1 600 emplois salariés étaient créés chaque trimestre en 2022, seuls 800 emplois sont créés au deuxième trimestre 2023, après 500 emplois créés au premier trimestre.

Le secteur privé cesse en effet de porter la dynamique de l'emploi observée en 2022. Le commerce et les services aux entreprises sont ainsi les rares secteurs qui créent des emplois ce trimestre. Les constructions de logements et la fréquentation touristique ralentissent. Les créations d'entreprise restent stables alors que les défaillances augmentent. Tout comme au premier trimestre, l'emploi croît légèrement dans le secteur public, après une année 2022 plutôt marquée par des destructions d'emploi. Dans ce contexte, le chômage touche 19 % de la population active.

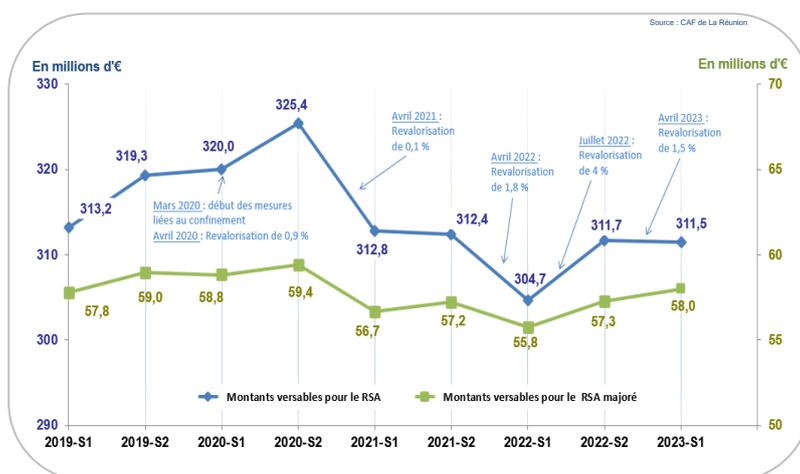
Source : *Au 2e trimestre, le ralentissement de l'emploi salarié se confirme, Insee Conjoncture La Réunion, numéro 29, octobre 2023.*



Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du RSA à la Prime d'activité (données semi-définitives)

Bénéficiaires cumulant le Revenu de Solidarité Active avec	Jun 2022	Jun 2023	évolution
Allocations familiales	42 527	41 188	-3,1%
Prestation accueil jeune enfant	14 930	14 549	-2,6%
Allocation soutien familial	24 230	23 736	-2,0%
Allocation éducation enfant handicapé	3 849	4 166	8,2%
Allocation logement sociale	14 272	13 982	-2,0%
Allocation logement familiale	34 222	33 005	-3,6%
Allocation adulte handicapé + cpl	154	162	5,2%
Prime d'activité	15 595	16 348	4,8%

Tableau 3. Evolution des bénéficiaires du RSA selon les prestations versées



Graphique 5. Evolution semestrielle des montants versables pour le RSA